



La possibilité d'avoir un titre de séjour ou une carte de résident

Par **lina taly**, le **27/12/2014** à **23:49**

bonjour;

je tiens a vous informer que je suis rentrée sur le territoire francais avec un visa touristique pour rendre visite a mon père et ma mère qui la rejoint recément; donc vu l'état de santé de mon père et que ma mere ne métrise pas la langue francaise pour cela mes parents ne veulent pas me laisser rentrer en algerie et les laisser seuls ici en sachant que mon père a de la nationalité francaise donc ils souhaitent vraiment que je reste a leurs cotés,alors je vous en pris madame monsieurs dites moi quelle est la procédure a faire je suis leur unique enfant sur le territoire frncais et je suis leur fille cadette j'ai 26 ANS et j'ai mes freres qui sont mariés qui ont d'autres responsabilité qui se retrouve en algerie,alors je suis la mieux placée pour cela, j'étais en master en management en algerie,je'attends votre réponse avec impatience merci.

Par **FnuX**, le **28/12/2014** à **11:18**

Bonjour,

Il faut faire une demande de titre de séjour en raison du regroupement familial au près du service des étrangers de la préfecture de résidence de vos parents.

Mais attention, faites cette demande avant l'expiration de votre visa touristique.

De plus, il y a des accords spécifiques bi-latéraux pour les Algériens et les Tunisiens qui permettent à ces ressortissants de pouvoir s'établir en France plus facilement que d'autres.

Vous pouvez alors demander un titre d'une durée de un an qui sera à renouveler chaque année, et qui pourra être transformé en carte de résident après cinq ans de résidence en France.

Bonnes fêtes de fin d'année.

Par **lina taly**, le **28/12/2014** à **12:17**

Merci maitre pour votre réponse,je comprend par cela que meme les enfants majeurs peuvent avoir droit a un rgroupement familial?Dites moi svp quels pieces doit je presenter a la prefecture?EST CE QQUE LA PR2SENCE DE MON PERE EST OBLIGATOIRE OU PAS???MERCII DE ME REPONDRE.BONNE FETE DE FIN DANNEE ET JOYEUX NOEL

Par **lina taly**, le **30/12/2014** à **19:41**

BONSOIR MAITRE,EN FAITE JE ME SUIS RENDU A LA PREFECTURE ILS M4ONT DEMANDE UN JUSTIFICATIF DE DOMICIL A MON NOM ET ATESTAION DHEBERGEMENT ET CELA NEST PAS POSSIBLE.donc pour le regroupement familial se fait que pour les mineurs moi j'ai 26ans ET AU MOMENT DE LOBTENTION DE LA NAIONALITE DE MON PERE JAVAIS 21ans.MERCII DE ME REPONDRE CAR MON VISA EXPIRE BIENTOT ,MERCII BONNE FETE,